

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 novembre 2019 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 17

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-392

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 septembre 2019 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus ;
08. Avis de motion – Règlement no. 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;
09. Attribution des responsabilités des membres du conseil ;
10. Nomination d'un maire suppléant – De novembre 2019 à juin 2020 ;
11. Dépôt du rapport du maire 2018 – Date d'une assemblée extraordinaire ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Avis de motion – Règlement no. 199-2019 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux ;
13. Ventes pour taxes impayées – Autorisation de transmission des dossiers à la MRC de Nicolet-Yamaska ;
14. Ventes pour taxes impayées – Désignation ;
15. Employés et élus municipaux – Soirée de Noël ;
16. Adoption de règlement – Règlement no. 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail ;
17. Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville – Premier décompte – Autorisation de paiement ;
18. Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville – Travaux d'extra – Autorisation de paiement ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Avis de motion – Règlement no. 200-2019, règlement pour l'adoption d'un règlement général harmonisé concernant la sécurité publique ;

SÉCURITÉ INCENDIE

20. Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac – Approbation du budget 2020 ;
 21. Inspection des bornes d'incendie – Offre de service de l'entreprise Aqua Data ;
-

SÉCURITÉ CIVILE

22. Plan de sécurité civile - Adoption ;

VOIRIE MUNICIPALE

23. Résolution d'appui – Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local ;
24. Réfection des trottoirs – Rue Trahan – Autorisation de paiement ;
25. Modification de résolution – Résolution no. 2019-10-343 ;
26. Déneigement des stationnements – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
27. Plan d'intervention – Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
28. Plan d'intervention – Réalisation des relevés topographiques – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
29. Panneaux de signalisation – Ajout d'une interdiction de stationnement – Rue Letendre ;
30. Réhabilitation du rang du Haut-de-la-rivière – Présentation d'une demande d'aide financière au programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

HYGIÈNE DU MILIEU

31. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 – Municipalité de Pierreville ;
32. Adoption de règlement – Règlement no. 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras ;
33. Adoption de règlement – Règlement no. 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie ;
34. Adoption de règlement – Règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville ;
35. Écocentre – Déchiquetage des branches – Autorisation de paiement ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

36. Coop de santé solidarité Shooner-Jauvin – Autorisation de paiement de la cotisation de la Municipalité de Pierreville ;
37. Coop de santé solidarité Shooner/Jauvin – Demande d'aide financière ;
38. Office municipal d'habitation de Pierreville – Approbation du troisième budget révisé 2019 ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

39. Dérogation mineure – Dossier monsieur René Courchesne – Propriété sise au 37, rang Courchesne ;
40. Avis de motion – Règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
41. Date de l'assemblée de consultation publique – Règlement numéro 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
42. Adoption de règlement – Règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour l'objet de modifier les usages de la zone V-03 ;
43. Avis de motion – Règlement no. 196-2019 relatif aux dérogations 196-2019 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

LOISIRS ET CULTURE

44. Hommage à nos bâtisseurs – Publicité radio VIA 90,5 FM ;
45. Gestion des bouées sur la rivière Saint-François – Autorisation d'achat de nouvelles bouées et changement de déflecteurs ;
46. Patinoires – Publication d'offre d'emploi – Préposé à l'entretien ;
47. Décorations du village – Achat de lumières de Noël ;
48. FADOQ – Demande d'aide financière ;
49. Personnel horticulteur – Analyse des services spécialisés offerts dans la région ;
50. Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre – Demande de financement ;
51. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement pour la plomberie ;
52. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement, compartiments de toilettes ;
53. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement, système d'éclairage et d'audiovisuel ;

54. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
55. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril – Autorisation de paiement d’architectes ;

56. Affaires diverses ;
57. Documents déposés ;
58. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
59. Période de questions ;
60. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 15 octobre 2019, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

2019-11-393

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 15 octobre 2019 et d’en autoriser la signature.

04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2019

La secrétaire d’assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019 de la Municipalité de Pierreville.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 novembre 2019 ;

2019-11-394

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l’égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu’il y a des fonds disponibles au budget de l’exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	7394	Beaulac Nicole - CCU Lucie Hamelin 28-03-19, Lise Mongrain 06-08-2019, Christian Bourdon 11-09-19	75,00 \$
2	7395	Carrefour Action Municipal & famille - Renouvellement d'adhésion 2019-2020 (R-2019-10-389)	88,53 \$
3	7396	Construction Thiery Lampron Inc. - Travaux de rénovations au centre communautaire	62 303,80 \$
4	7397	Fédération québécoises des municipalités - Formation sur la gestion des actifs municipaux (R-2019-10-323)	113,83 \$
5	7398	Gauthier Serge - CCU Lucie Hamelin 28-06-19, Lise Mongrain 06-08-2019, Christian Bourdon 11-09-19, René Courchesne	100,00 \$
6	7399	OMH de Pierreville-Nicolet - Déficit d'exploitation sur états financiers 2017 (R-2019-10-356)	94,00 \$
7	7400	Pavage Drummon inc. - Réfection des rues Thibault, rangs St-Joseph, St-Louis, Petit-Bois (R-2019-10-340)	623 512,04 \$
8	7401	Vidal Maurice - CCU Lucie Hamelin 28-06-19, René Courchesne 11-09-19	50,00 \$
9	7402	Infotech - Banque de temps 26 heures (R-2019-10-331)	2 253,51 \$
10	7403	Préfontaine inc. - Moulures, plinthes de vinyle, recouvrement mural, adhésif	9 302,12 \$
11	7404	Da Silva Marie-Hélène - Exploration vocale dans le cadre de la journée de la culture 28-09-2019 (R-2019-09-317)	331,80 \$

12	7405	Paroisse Sainte-Marguerite D'youville - Aide financière pour la soirée bénéficiaire du 09 novembre 2019 (R-2019-10-387)	200,00 \$
13	7406	Côté Fleury - Serrures Kaba, Loficiel de festion, cartes usagés, jetons (R-2019-10-334)	11 914,08 \$
14	7407	Mondou Gaetan - Remboursement taxes payés en trop	821,50 \$
Sous-total des factures déjà payées			711 160,21 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements octobre 2019	17,75 \$
2		Manon Ricard - Déplacements octobre 2019	32,50 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire de septembre 2019, bottes	210,00 \$
4		Richard Fontaine - Cellulaire de août et septembre 2019	101,74 \$
Sous-total des factures déjà payées			361,99 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Septembre et octobre 2019	1 347,07 \$
2		Hydro-Québec - Septembre et octobre 2019	4 717,95 \$
3		Sécurité publique Québec - 2/2 versement du Services de la Sûreté du Québec 2019	88 341,00 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale octobre 2019	10 115,32 \$
5		MRC Nicolet-Yamaska -Services d'inspection, services de génie civil	2 745,07 \$
6		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale octobre 2019	4 340,82 \$
7		RREMQ - Régime de retraite octobre 2019	4 788,39 \$
8		Sogetel - Service Internet octobre 2019	18,34 \$
9		Telus - Cellulaire maire fin août et début septembre 2019	135,63 \$
10		Telus - Cellulaire dg fin août et début septembre 2019	58,01 \$
11		Visa Desjardins - Frais de poste, Itunes, Stationnement Québec, repas, transports congrès FQM	250,83 \$
12		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC octobre 2019	40,24 \$
13		Hydro-Québec - Pose d'une lumière de rue coin Hector et Alice	505,89 \$
Sous-total des factures déjà payées			117 404,56 \$

Fournisseurs (dépenses 2019)

			- \$
1	7408	Boisvert Lyne - Déplacements: St-Cyrille photos garage municipal, St-Nicephore pour chaises, Nicolet rencontre service de génie	526,00 \$
2		Suite: Drummondville pour papier pour consultation publique, Pierreville budget, rang Sainte-Anne pour travaux 2018,	- \$
3		Suite: Nicolet rencontre dg, Coop de santé, Nicolet dossier assurances, Drummond Infoplus pour ordinateurs	- \$
4	7409	Vachon Magali - Subvention Gymnastique (Alexis Beauchemin) (Camille Beauchemin)	70,00 \$
5	7410	Buropro - Photocopies octobre 2019	783,56 \$
6	7411	Desmarais Protection - Inspection des alarmes fe feu et vol	524,87 \$
7	7412	Dépanneur Pierreville - Essence camions octobre 2019	641,24 \$
8	7413	Emco - Boite de services	1 479,52 \$
9	7414	Équipements Raydan - Location chariot palette manuel	26,56 \$
10	7415	Excavation Des Iles - Enlèvement des bouées	5 194,09 \$
11	7416	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation septembre 2019	24,00 \$
12	7417	Garage Pierre Dufresne - Pneus pour petite remorque	8,05 \$
13	7418	Groupe Ultima inc. - Supression du tracteur Mahindra et renouvellement de contrat annuel	30 990,00 \$
14	7419	Imprimerie de la Rive Sud Ltée. - Enveloppes à fenêtre avec logo	441,50 \$
15	7420	L'annonceur - Avis public dépôt rôle triennal évaluation foncière	252,31 \$
16	7421	Les Entreprises d'électricité D.A. inc. - Déplacement et préparation pour Hydro Québec de la lumière de rue 79 Rouillard	161,55 \$
17	7422	Petite-Caisse - Bouteilles d'eau, chocolat chaud, Essui-tout, déodorant en vaporisateur	167,40 \$
18	7423	Martech - Panneau de rue aire de stationnement	69,56 \$
19	7424	Mégaburo - Stylos, papier 8.5 x11, 8.5 x 14, 11 x 17, cartouche d'encre	324,22 \$
20	7425	Néopost - Contrat annuel de la timbreuse du 23-11-2019 au 22-11-2020	689,16 \$
21	7426/7427	Patrick Morin - Pile 12v, vis, Peinture aérosol orange, noir, rouge, vadrouille, rouleau, manchon, pile 9, récureur à vaisselle	220,96 \$
22	7428	Groupe 132 - Rapièçage du rang St-Louis, Rue Shooner, resurfaçage rang Du Petit-Bois, rapièçage du puisard rue Ally	2 058,06 \$
23	7429	Poste Canada - Communiqué Écocentre, communiqué concernant le garage municipal	320,72 \$

24	7430	Prodec - Tampon noir 3M 20", Éponges	40,82 \$
25	7431	ADT - Contrat de surveillance d'alarme usine d'épuration des étangs 05-11-2019 au 04-11-2020	454,75 \$
26	7432	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau octobre 2019	15 137,07 \$
27	7433	R.G.M.R. Bas St-François - 11/12 versement de la quote-part 2019	17 457,15 \$
28	7434	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 4/4 versement quote-part, 134, rue Georges, 50 Lt. Gouv. Paul-Comtois	25 828,53 \$
29	7435	Méto Rouillard & Frères - Bonbon pour Halloween	163,41 \$
30	7436	SEAO - Addenda pour le réaménagement du centre communautaire, addenda toiture de l'hôtel de ville	99,28 \$
31	7437	Les Spécialités Fernand Daigle inc. - Compartiment de toilette au centre communautaire	5 777,49 \$
32	7438	Spec-Tech inc. - Installation électrique, location de haut parleur, console, microphone, toile de projection, projecteur	1 536,02 \$
33	7439	Therrien Couture - Honoraires professionnels pour divers dossiers	862,31 \$
34	7440	Vacuum Drummond - Service de vacuum pour station de pompage	2 716,29 \$
35	7441	Ville de Nicolet - Remboursement des amendes et frais 2018 - Coiurs municipale 2018	7 255,63 \$
36	7442	Nadeau Martine - Subvention natation (Maëlle Belisle)	70,77 \$
37	7443	Nadeau Martine - Subvention natation (Émerick Belisle)	70,77 \$
38	7444	Compteurs d'eau du Québec - Compteur Ultrason 1"	1 022,71 \$
39	7445	Nadeau Ginette - Déplacement bibliothèque	49,00 \$
40	7446	CDTEC Calibration inc. - Étalonnage et certification du détecteur de gaz pour espace clos	137,97 \$
41	7447	Bussières Josée - Citrouilles, lampes de poches pour club de marche, marqueurs et colles + décoration pour Halloween	171,32 \$
42	7448	Un À Un Architecte - Honoraires professionnels pour réfection de la toiture	1 575,16 \$
43	7449	Hébergement Web Canada - Renouvellement du domaine et Web Pro du 30-11-2019 au 29-11-2020	148,16 \$
44	7450	Gestion parasitaire CDQ inc. - Arrosage des araignées des bâtiments municipaux	574,88 \$
45	7451	Excent Environnement inc. - Service d'excavation pour le nettoyage de votre site	13 739,51 \$
46	7452	Plomberie Ric-Eau - Installation des grilles de drain de plancher dans les salles de bain du centre communautaire	20 003,51 \$
47	7453	Desmarais André - Subvention Hockey (Émerick Desmarais)	70,00 \$
Sous-total des factures à payer			159 935,84 \$

Total des factures du mois	988 862,60 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 34 et se termine à 20 h 00.

LÉGISLATION

07. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (E-2.2), chacun des membres présents dépose séance tenante leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

08. AVIS DE MOTION – Règlement no. 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville

2019-11-395

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no.198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

09. ATTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il y a lieu de réviser la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux et de procéder aux modifications qui s'imposent à la suite de cette révision ;

2019-11-396

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que s'établisse dorénavant comme suit la liste des personnes désignées pour siéger aux différents comités municipaux, le tout en remplacement de toutes autres nominations antérieures, à savoir ;

- | | | |
|------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------|
| 1. Voirie et travaux publics | : | L'ensemble du conseil |
| 2. Assainissement des eaux | : | L'ensemble du conseil |
| 3. Police | : | L'ensemble du conseil |
| 4. Loisirs | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Nathalie Traversy
Ginette Nadeau |
| 5. Jeux d'eau et skate parc | : | L'ensemble du conseil |
| 6. Bibliothèques | : | L'ensemble du conseil |
| 7. Aménagement et urbanisme | : | L'ensemble du conseil |
| 8. Finances | : | L'ensemble du conseil |
| 9. Protection civile et assistance | : | Éric Descheneaux, Maire
Steeve Desmarais
Jimmy Descôteaux (Substitut) |
| 10. Centre communautaire | : | L'ensemble du conseil |
| 11. Le personnel | : | L'ensemble du conseil |
| 12. Politique familiale | : | Marie-Pier Guévin-Michaud
Ginette Nadeau |
| 13. Comité des ressources humaines | : | Ginette Nadeau
Michel Bélisle
Steeve Desmarais |

Chacun des membres du conseil acceptant leurs nominations respectives séance tenante, entendu que monsieur le maire est toujours d'office membre de chacun des comités.

De plus, toujours sous la même proposition, il est unanimement résolu par le conseil de nommer comme délégué au sein des organismes auxquels la municipalité adhère les personnes suivantes, le tout en remplacement de toutes nominations antérieures ;

- | | | |
|---------------------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14. O.M.H.P. | : | Nathalie Traversy
Ginette Nadeau
Michel Bélisle |
| 15. C.R.S.B.P. | : | Nathalie Traversy (Répondant)
Chantal Bellamy
(Coordonnatrice Pierreville)
Ginette Nadeau |
| 16. Bougie bus | : | Marie-Pier Guévin-Michaud |
| 17. Régie I.A.E.P. du Bas-St-François | : | Steeve Desmarais
Jimmy Descôteaux
Nathalie Traversy (Substitut) |

18. Régie I.G.D. du Bas-St-François : Michel Bélisle
Jimmy Descôteaux (Substitut)
19. Régie d'incendie Pierreville : Ginette Nadeau
St-François-du-Lac Marie-Pier Guévin-Michaud
20. Bouées : L'ensemble du conseil
21. Vélo sur la rivière : Steeve Desmarais
Marie-Pier Guévin-Michaud
22. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
Membres d'office
Éric Descheneaux, Maire
Steeve Desmarais
Nathalie Traversy
Lyne Boisvert, directrice générale, CPA — CGA
- Citoyens (nes) de la municipalité*
Nicole Beaulac
Serge Gauthier
Maurice Vidal

Chacun des membres du conseil accepte leurs délégations respectives séance tenante.

10. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT – De novembre 2019 à juin 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut en tout temps nommer un conseiller comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant les vacances de cette charge, remplira les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant ;

2019-11-397

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer le conseiller Steeve Desmarais, en tant que maire suppléant pour les mois de novembre 2019 à juin 2020 ;

11. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE 2018 – Date d'une assemblée extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) la Municipalité doit présenter les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, lesquels ont été déposés à la séance extraordinaire du 27 août 2019 ;

2019-11-398

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déposer le rapport du maire pour l'année 2018 lors d'une assemblée extraordinaire de ce conseil le 12 novembre 2019 à 20 h à l'Hôtel de Ville au 26, rue Ally, Pierreville.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. AVIS DE MOTION – Règlement no. 199-2019 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020

2019-11-399

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no.199-2019 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 199-2019 décrétant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

13. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES – Autorisation de transmission des dossiers à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska tous les dossiers des propriétés montrant un solde à payer à notre Municipalité et/ou à la Commission scolaire La Riveraine pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un état de compte a été transmis à chacun des propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste établie par la commis-comptable de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-400

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à procéder à l'envoi à la MRC de Nicolet-Yamaska, des dossiers montrant un solde à payer à notre Municipalité pour l'année 2018 en date du 31 décembre 2019.

14. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES – Désignation

CONSIDÉRANT QUE lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente par défaut de paiement de taxes municipales ou scolaires, la Municipalité peut renchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur l'autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE l'enchère de la Municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-401

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner le maire, monsieur Éric Descheneaux, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à agir pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, au moment de la vente pour non-paiement de taxes à la MRC de Nicolet-Yamaska, qui aura lieu le 8 avril 2020 à 10 h

à la salle du conseil des maires de la MRC Nicolet-Yamaska, situé au 257-1, rue Mgr Courchesne à Nicolet.

15. EMPLOYÉS ET ÉLUS MUNICIPAUX – Soirée de Noël

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remercier le bon travail de ses employés pour l'année 2019 en leur offrant une soirée de festivités dans le cadre de la fête de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée aura lieu au restaurant L'Amuse-Gueule Festins et Festivités ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-402

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une dépense de ± 1 000 \$ pour une soirée de Noël pour les employés et les élus municipaux en décembre prochain au restaurant L'Amuse-Gueule Festins et Festivités ;

QUE cette dépense payera le repas, ainsi qu'une boisson alcoolisée par personne pour les employés et les élus de la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réceptions - Élus » 02 110 00 493

16. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur de la loi fédérale intitulée Loi sur le cannabis et ses règlements (L.C. 2018, ch. 16) légalisant l'utilisation du cannabis à des fins récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville, de par son droit de gérance, stipulé à l'article 21 de la Loi encadrant le cannabis (RLRQ, c. C-5.3) peut encadrer, y compris interdire, toute forme d'usage du cannabis par les membres de son personnel sur les lieux de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville doit respecter des obligations légales strictes en matière de santé et sécurité du travail et doit intervenir et ne pas laisser travailler un employé dont les facultés sont affaiblies ;

CONSIDÉRANT QUE certains produits de consommation licite peuvent entraîner pour un employé des facultés affaiblies, et ce, dans le cadre de son travail ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la santé et sécurité du travail interdit de travailler avec les facultés affaiblies ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-403

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 192-2019, portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail.

**17. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
Premier décompte – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le premier décompte progressif de l'entrepreneur 2BR Construction en date du 31 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP mandatée dans le dossier a recommandé le paiement dudit décompte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de reçu deux dénonciations de contrat, soit une de 136 245,38 \$ de l'entreprise Chatel Inc, et une de 34 492,50 \$ de l'entreprise GNR Corbus Inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-404

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier décompte progressif de ± 22 300,65 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION ;

QUE la Municipalité de Pierreville libérera le chèque lorsque celle-ci aura reçu une quittance de la part de 2BR Construction concernant les dénonciations reçues.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008

**18. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
Travaux d'extra – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur responsable des travaux de réfection du toit de l'Hôtel de Ville a fait part à monsieur le maire, ainsi qu'à la directrice générale de certains travaux supplémentaires qui doivent être faits ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux n'étaient pas inclus dans les documents d'appel d'offres, ceux-ci sont donc des extra au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont les suivants :

Conflit des conduits de ventilation au sous-sol

Enlèvement des fils électriques restant dans les mats

Modification des parapets

Modification de la plomberie pour drain de toit du vestibule

Démolition du gypse afin d'accéder à la descente de drain dans les deux toilettes

Démolition de la plomberie existante

Enlèvement du fils chauffant à l'intérieur du drain

Fournir et installer de nouveaux conduits et raccords requis selon les normes

Isolation des cloisons avec de la laine de roche

Fournir et installation de gypse et tirage des joints

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-405

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux exécutés en extra, pour une somme de ± 10 715,50 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION ;

QUE sur une partie du montant mentionné ci-haut, soit un montant de 3 832,50 \$, s'ajoute des frais administratifs de 15 %.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. AVIS DE MOTION – Règlement no. 200-2019, règlement pour l'adoption d'un règlement général harmonisé concernant la sécurité publique

2019-11-406

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Nathalie Traversy* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no.200-2019, règlement pour l'adoption d'un règlement général harmonisé concernant la sécurité publique*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 200-2019, règlement pour l'adoption d'un règlement général harmonisé concernant la sécurité publique* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

SÉCURITÉ INCENDIE

20. RÉGIE D'INCENDIE DE PIERREVILLE/SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC – Approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac a déposé, le 19 septembre 2019, ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2019-11-407

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2020 de la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac de ± 494 373 \$, représentant une quote-part pour notre Municipalité de ± 105 061 \$ répartie en quatre versements de ± 26 265 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part – Régie incendie » 02 220 03 951

21. INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE – Offre de service de l'entreprise Aqua Data

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Aqua Data pour les inspections des bornes d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection sera effectuée dans la semaine du 25 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ces inspections serviront dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention de la Municipalité ;

2019-11-408

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services d'AQUA DATA pour l'inspection des bornes incendie pour la somme de ± 2 655,00 \$ (taxes en sus)

SÉCURITÉ CIVILE

22. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – Adoption

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-409

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le plan de sécurité civile de la municipalité, préparé par Madame Manon Ricard, responsable de la préparation aux sinistres, nommée par le biais de la *Résolution no. 2018-12-420*, soit adopté ;

QUE Madame Ricard soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

VOIRIE MUNICIPALE

23. RÉSOLUTION D'APPUI - Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-410

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ;

QUE la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des municipalités ;
- f) L'accès difficile aux programmes existants ;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, monsieur Donald Martel, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires ;

QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert ainsi que le maire, monsieur Éric Descheneaux soient autorisés à signer les documents requis à cette fin.

24. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rue Trahan – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP a été mandatée afin de procéder au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs sur la rue Trahan ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu en date du 27 septembre 2019, la facturation, il faut maintenant procéder au paiement de ladite facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-411

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires de la firme EXP pour le contrôle qualitatif des matériaux lors des travaux de réfection des trottoirs de la rue Trahan pour la somme de ± 3 214 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Trottoirs rue Trahan » 03 310 01 010

25. MODIFICATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-10-343

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-10-343* concernant le déneigement du stationnement du Marché Métro indiquait que le déneigement serait exécuté par notre inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'analyse, les élus ont pris la décision de procéder à un appel d'offres par invitation afin de mandater un entrepreneur en déneigement pour effectuer ladite tâche ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-412

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la *Résolution no. 2019-10-343* et de retirer l'alinéa indiquant que : « le déneigement sera exécuté par notre inspecteur municipal ».

26. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour le déneigement des stationnements du Marché Métro et du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires devaient proposer leurs services pour 1 an, 2 ans et 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Yvon Gamelin : 1 an ; 6 100,00 \$ (taxes en sus)
 2 ans ; 12 507,50 \$ (taxes en sus)
 3 ans ; 19 235,37 \$ (taxes en sus)

Daniel Saint-Louis : *Aucun prix soumissionné*

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-413

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le déneigement des stationnements du Marché Métro et du centre communautaire à l'entrepreneur ayant soumis la soumission conforme la plus basse, soit MONSIEUR YVON GAMELIN pour la somme de ± 19 235,37 \$ (taxes en sus), et ce, pour une durée de 3 ans.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Contrat déneige – centre comm. » 02 330 05 443 et « Contrat déneig. Stat. Métro » 02 330 06 443

27. PLAN D'INTERVENTION – Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-conseils a été mandatée afin de procéder à l'évaluation de l'état des infrastructures, soit des relevés topographiques, l'inspection des conduites par caméra et auscultation de chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a aussi été mandatée afin d'accompagner la Municipalité dans les différentes étapes de la confection du plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées afin de procéder au nettoyage et à l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

<i>Can-Explore inc.</i>	<i>18 609,75 \$ (taxes en sus)</i>
<i>InspecVision 3D Inc.</i>	<i>18 123,75 \$ (taxes en sus)</i>

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant au dossier, soit Techni-Consultant ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-414

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les recommandations du consultant au dossier, et de mandater la firme INSPECVISION 3D INC. pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires pour la somme de ± 18 123,75 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

28. PLAN D'INTERVENTION – Réalisation des relevés topographiques – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la firme Avizo Experts-conseils a été mandatée afin de procéder à l'évaluation de l'état des infrastructures, soit des relevés topographiques, l'inspection des conduites par caméra et auscultation de chaussée ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Techni-Consultant a aussi été mandatée afin d'accompagner la Municipalité dans les différentes étapes de la confection du plan d'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées afin de procéder à la réalisation des relevés topographiques ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, une des trois firmes invitées a déposé ses documents avant la date et l'heure limite, soit Techni-Arp Inc.

CONSIDÉRANT QUE le montant de la soumission représente la somme de ± 40 heures de travail de relevé de terrain avec GPS et station totale robotisée, au tarif horaire de 95 \$/h, ainsi que de ± 15 heures de travail administratifs au tarif de 75 \$/h ;

CONSIDÉRANT QUE les consultants au dossier, Techni-Consultant, recommandent d'octroyer le mandat à la compagnie Techni-Arp inc. aux taux horaires soumis ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-415

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les recommandations du consultant au dossier, et de mandater la firme TECHNIARP pour la réalisation des relevés topographiques sur le

territoire de la municipalité pour la somme de ± 4 925,00 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

29. PANNEAUX DE SIGNALISATION – Ajout d'une interdiction de stationnement – Rue Letendre

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Riveraine et le Groupe Guévin ont déposé à la municipalité, une demande d'installation d'un panneau de signalisation interdisant le stationnement de véhicules aux intersections de la rue Letendre ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de signalisation sur cette rue nuit au bon fonctionnement du trajet d'autobus, car le véhicule est parfois dans l'impossibilité d'accéder, ou même de sortir de la rue Letendre de façon sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-416

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'installation d'un nouveau panneau de signalisation interdisant le stationnement aux coins de la rue Letendre ;

QUE la Municipalité avisera la Sûreté du Québec de cet ajout.

30. RÉHABILITATION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Présentation d'une demande d'aide financière au programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d'application du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, soit la réfection du Rang Haut de la Rivière sur 5.22 km, incluant la pulvérisation du pavage existant, des travaux de reprofilage, le remplacement et la réhabilitation de ponceaux, de pavage et de marquage ;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière ne sont pas inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructure routière locale ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts des travaux est de 2 562 945,66 \$ et que la Municipalité devra adopter un Règlement d'emprunt pour financer ces coûts ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-417

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme

Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre de ce programme, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

HYGIÈNE DU MILIEU

31. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018 – Municipalité de Pierreville

La secrétaire d'assemblée, madame Lyne Boisvert, procède au dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

32. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no.194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau verbalisé Victor Jutras a été déposée à la MRC de Nicolet-Yamaska, le 28 avril 2019 par monsieur Denis Courchesne ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est sous la compétence de la MRC Nicolet-Yamaska, la Municipalité de Pierreville a appuyé cette demande de nettoyage à la MRC par le biais de la *Résolution no. 2017-01-017* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs aux travaux sont assumés en partie par la MRC Nicolet-Yamaska, soit pour un montant de 6 880,00 \$ (taxes en sus) pour le cours d'eau Victor Jutras ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaires de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de payer la facture desdits travaux au montant de 1 993,81 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

2019-11-418

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras.

33. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie

CONSIDÉRANT QU'une demande écrite de nettoyage du cours d'eau verbalisé Lavoie, branche Gamelin, a été déposée à la Municipalité de Pierreville le 20 août 2018 par la ferme Jean-Yves Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE ce cours d'eau est sous la compétence de la MRC Nicolet-Yamaska, la Municipalité de Pierreville a transmis cette demande de nettoyage à la MRC par le biais de la *Résolution no. 2018-09-295* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs aux travaux sont assumés en partie par la MRC Nicolet-Yamaska, soit pour un montant de 2 640,00 \$ (taxes en sus) pour le cours d'eau Lavoie, branche Gamelin ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC Nicolet-Yamaska est assumé par le ou les propriétaires de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Nicolet-Yamaska demande à la Municipalité de payer la facture desdits travaux au montant de 2 685,00 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès du ou des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

2019-11-419

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie.

**34. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 191-2019
relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de
la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales (C-47.1)* accorde à la Municipalité de Pierreville des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs dans l'intérêt de sa population, entre autres en matière d'environnement et de matière résiduelle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, et d'intérêt public, d'établir une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 avec dispense de lecture et présentation du projet de règlement ;

2019-11-420

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 191-2019 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Pierreville.

**35. ÉCOCENTRE – Déchiquetage des branches – Autorisation
de paiement**

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois d'octobre 2019, les citoyens de la Municipalité de Pierreville peuvent déposer à l'écocentre d'Odanak leurs branches et leurs feuilles mortes afin qu'elles soient déchiquetées ;

CONSIDÉRANT QUE ce service n'était pas inclus dans l'entente originale, il faut donc le payer en surplus ;

2019-11-421

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement en extra de ± 869,75 \$ (taxes en sus) pour de déchiquetage des branches à l'écocentre d'Odanak.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Écocentre - Déchiquetage de branches » 02 453 01 951

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

36. COOP DE SANTÉ SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Autorisation de paiement de la cotisation de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-07-155* engage la Municipalité pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, à contribuer au financement des opérations de la COOP selon le montant établi à la grille présentée en début d'année ;

CONSIDÉRANT QUE la Coop de solidarité de santé Shooner/Jauvin demeure importante dans la municipalité, car elle permet aux citoyens, citoyennes, de recevoir des services de santé de qualité ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-422

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la cotisation prévue à la Coopérative de solidarité de santé Shooner/Jauvin pour l'année 2019 au coût de 19 538,71 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « COOP – Clinique médicale » 02 590 00 970

37. COOP DE SANTÉ SOLIDARITÉ SHOONER-JAUVIN – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière additionnelle de 50 000 \$ a été adressée au conseil municipal le 20 octobre 2019 pour aider à la pérennité des activités de la Coopérative de santé et solidarité Shooner-Jauvin ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) nouveaux médecins ont manifesté un réel désir de débiter leur pratique à la COOP entre le mois d'août 2020 et le mois d'avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les médecins désirent offrir le service d'une clinique adaptée, soit une mini-urgence, et ce, à toute la population ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une évaluation prévisionnelle financière de la part de madame Annie Blanchette, CPA, la situation financière de la COOP demeure précaire pour les années 2020 et 2021 afin de procéder à l'élaboration de la clinique adaptée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration demande que cette aide financière soit répartie de la façon suivante, soit 25 000 \$ en 2020, payable dès le début de la pratique d'un nouveau médecin et 25 000 \$ qui pourra être déboursée pour le 10 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est conditionnelle à une aide financière identique provenant de la Caisse Desjardins de Nicolet ;

2019-11-423

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

La conseillère Ginette Nadeau demande un vote afin de départager le sujet :

Nathalie Traversy: Contre

Jimmy Descôteaux: Pour

Steeve Desmarais: Pour

Ginette Nadeau: Contre

Marie-Pier Guévin-Michaud: Pour

Michel Bélisle : Pour

SUITE AUX RÉSULTATS, il est résolu à la majorité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande d'aide financière de la Coopérative de santé et solidarité Shooner/Jauvin pour la somme de 50 000 \$. Cette somme sera déboursée de la façon suivante :

Exercice financier 2020 : 25 000 \$

Exercice financier 2021 : 25 000 \$

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Coop – Clinique médicale » 02 590 00 970

**38. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE
– Approbation du troisième budget révisé 2019 ;**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 7 novembre 2019, une troisième révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une diminution de 137 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-424

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la troisième révision budgétaire 2019 de l'Office municipal d'habitation tel que proposée.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

39. DÉROGATION MINEURE – Dossier monsieur René Courchesne – Propriété sise au 37, rang Courchesne

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur René Courchesne concernant la construction de deux garages en cours avant de sa propriété, et ce, sans avoir préalablement demandé un permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 32 du règlement de zonage no. 160-2017 et ses amendements, la construction d'un garage en cours avant n'est pas autorisée ;

CONSIDÉRANT la *résolution no. 248-2019*, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du *15 octobre 2019* qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation pour rendre normatif la construction des deux garages situés en cours avant de la propriété de monsieur René Courchesne, sise au 37, rang Courchesne ;

2019-11-425

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur René Courchesne ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC Nicolet-Yamaska.

40. AVIS DE MOTION – Règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville

2019-11-426

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère *Ginette Nadeau* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville.*

41. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – Règlement numéro 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le premier projet du règlement numéro 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville

2019-11-427

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au **9 décembre 2019 à 19 h** au 26, rue Ally, à Pierreville.

42. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour l'objet de modifier les usages de la zone V-03

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier les usages de la zone V-03 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19,1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement de zonage pour l'ensemble ou partie de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Municipalité de Pierreville modifie le règlement de zonage n° 160-2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 octobre 2019 ;

2019-11-428
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour l'objet de modifier les usages de la zone V-03.

43. AVIS DE MOTION – Règlement no. 196-2019 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

2019-11-429
AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no.196-2019 relatif dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 196-2019 relatif dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*.

LOISIRS ET CULTURE

44. HOMMAGE À NOS BÂTISSEURS – Publicité radio VIA 90,5 FM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une offre de la part de la station de radio Via 90,5 FM concernant la possibilité de faire, pendant une semaine, des topos sur notre région avec des entreprises locales ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne publicitaire se nomme « Hommage à nos bâtisseurs » permet de mettre en relief les entreprises locales implantées dans leur milieu ;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) municipalités du Centre-du-Québec participent à cette campagne ;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement inclut 72 messages de 30 secondes diffusés sur une période de deux semaines consécutives pour notre Municipalité, en plus de 28 messages de 30 secondes, le tout d'une valeur de 1 470,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la station de radio nous offre ce temps d'antenne pour un montant de 600 \$;

2019-11-430
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la diffusion des messages publicitaires dans le cadre de la campagne « Hommage à nos bâtisseurs » sur les ondes de VIA 90,5 FM au montant de ± 600 \$ (taxes en sus) ;

QUE les messages publicitaires seront diffusés du 1^{er} au 14 mars 2020 ;

QUE les entreprises qui participeront seront le Marché Métro, Métal Pierreville, Les échelles C.E. Thibault, Camions Carl Thibault et Groupe 132.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publicité Radio » 02 621 00 342

45. GESTION DES BOUÉES SUR LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – Autorisation d’achat de nouvelles bouées et changement de déflecteurs

CONSIDÉRANT QUE les déflecteurs de plusieurs bouées ne sont plus efficaces dû à leurs usures, il faut donc les changer ;

CONSIDÉRANT QUE deux bouées ont été endommagées et perdues lors de la dernière saison estivale, il faut donc en acheter d’autres ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-431

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de deux nouvelles bouées au coût de ± 1 400 \$ (taxes en sus) chacune, de 48 collants déflecteurs au coût de ± 70 \$ (taxes en sus) chacun à l’entreprise EXCAVATION DES ÎLES INC. ;

QUE la totalité de la facture, incluant la manutention des bouées et l’installation des nouveaux déflecteurs, s’élèvera à ± 20 440 \$ (taxes en sus) ;

QUE ces frais seront divisés entre la Municipalité de Pierreville, de Saint-François-du-Lac et la communauté d’Odanak.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention - Bouées » 02 701 41 990

46. PATINOIRES – Publication d’offre d’emploi – Préposé à l’entretien

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire embaucher des personnes pour l’entretien de la patinoire au service de la population dans le secteur de Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la Municipalité doit afficher le poste disponible du 12 novembre au 28 novembre 2019 afin de procéder à des entrevues d’embauches les 2 et 3 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes embauchées débiteront lorsque les conditions météorologiques seront favorables à la création des patinoires ;

CONSIDÉRANT QU’au minimum une personne sera embauchée ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste s’adresse à toutes les catégories d’âges dans la population ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-432

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de procéder à la publication de l’offre d’emploi de préposé à l’entretien de la patinoire pour le secteur de Notre-Dame dans la prochaine parution du journal Le Pierrepont, soit le 12 novembre 2019, sur le site Internet, ainsi que la page Facebook de la Municipalité.

DE mandater madame Lyne Boisvert, directrice générale, afin de procéder à l'embauche du candidat recommandé par la personne ayant procédé aux entrevues d'embauches.

47. DÉCORATIONS DU VILLAGE – Achat de lumières de Noël

CONSIDÉRANT QUE le temps des fêtes approche à grands pas, il faut maintenant penser à décorer la Municipalité pour l'occasion ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-433

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'achat de lumières et de décorations de Noël, pour décorer la Municipalité pour une somme de ± 300 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres divers Parc » 02 701 50 690

48. FADOQ – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la FADOQ, Club de Pierreville ;

CONSIDÉRANT la présentation de leur vision stratégique des objectifs et des moyens envisagés pour la réalisation de leur plan d'action pour atteindre la strate de gens de 50 ans et plus de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de la FADOQ est une valeur ajoutée à notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-434

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une aide financière de 5 000 \$ à la FADOQ, Club de Pierreville, pour l'année 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Âge d'or FADOQ. » 02 701 93 990

49. PERSONNEL HORTICULTEUR – Analyse des services spécialisés offerts dans la région

CONSIDÉRANT QUE tous les étés, la municipalité procède à l'embauche d'un étudiant dans le cadre du Programme d'emploi d'été Canada pour effectuer des travaux d'horticulture sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la quantité de tâches à effectuer augmentent tous les ans ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus difficile de trouver du personnel horticulteur motivé, car les tâches demandées sont de plus en plus exigeantes ;

CONSIDÉRANT QU'afin de résoudre ce problème, les élus désirent connaître les opportunités d'embaucher une entreprise spécialisée dans le domaine ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-435

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, afin de faire une analyse des entreprises qui offrent ce type de service et ainsi de connaître les options qui s'offrent à nous.

50. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE – Demande de financement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de financement de la part du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux services du Centre sont offerts gratuitement ou à faibles coûts aux résidents de sept municipalités, incluant Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre au CAB de maintenir et de développer de nouveaux services qui répondent aux besoins de la population, le Conseil d'administration du Centre d'action bénévole souhaiterait que chaque municipalité desservie par celui-ci contribue financièrement à la mission globale de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre suggère une entente de trois (3) ans pour un montant annuel de 1 500 \$ afin d'éviter de nous refaire des demandes séparément en cours d'année ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-436

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière, pour un an seulement, de 1 500 \$ au Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre ;

QUE le Centre devra faire parvenir à la Municipalité un rapport d'activité et leurs états financiers afin d'obtenir cette aide financière.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990*

51. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement pour la plomberie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la phase 1 des travaux de rénovation du centre communautaire, la Municipalité de Pierreville a mandaté l'entreprise Plomberie Ric-Eau par le biais de la *Résolution no. 2019-05-161* ;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts à la soumission autorisée ont été faits, soit l'installation des grilles de drain de plancher, ainsi que différentes pièces, tels qu'un urinoir, six toilettes, une grille de regard de nettoyage et 5 grilles de drain de plancher ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-437

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 17 398,14 \$ (taxes en sus) à l'entreprise PLOMBERIE RIC-EAU.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

52. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation – Phase 1 – Autorisation de paiement, compartiments de toilettes

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-10-370* autorisait l'achat de cinq compartiments de toilettes pour les travaux de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture le 21 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-438

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 4 900 \$ (taxes en sus) à l'entreprise LES SPÉCIALITÉS FERNAND DAIGLE INC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014

53. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement, système d'éclairage et d'audiovisuel

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2019-10-375* autorisait l'achat de matériels audiovisuels et d'éclairage pour le centre communautaire à l'entreprise Spec-Tech Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE tout le matériel a été installé, et qu'un extra de 986,96 \$ (taxes en sus) pour les installations électriques a été ajouté, car l'électricien mandaté n'était pas disponible ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, de la part de l'entreprise Spec-Tech Inc. trois (3) différentes factures concernant ce système ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-11-439

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des trois factures d'une somme de ± 18 276,96 \$ (taxes en sus) à l'entreprise SPEC-TECH INC.

QUE les factures sont divisées réparties ainsi :

<i>Sonorisation et équipement multimédia</i>	<i>14 590,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Ajout d'option de haut-parleur Subwoofer</i>	<i>2 700,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Installation électrique</i>	<i>986,96 \$ (taxes en sus)</i>

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014

54. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par le biais du Système d'appel d'offres électronique SEAO pour la phase 2 des travaux de rénovation au centre communautaire pour les travaux de plomberie, d'électricité, d'installation de céramique et pour l'entrepreneur général ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, le 29 octobre 2019 les soumissions suivantes :

Entrepreneur général :
2BR Construction inc. 32 925,00 \$ (taxes en sus)
Construction Thiery Lampron 62 782,00 \$ (taxes en sus)

Plomberie :
2BR Construction inc. 4 170,00 \$ (taxes en sus)
Construction Thiery Lampron 6 095,00 \$ (taxes en sus)

Électricité
2BR Construction inc. 19 788,00 \$ (taxes en sus)
Construction Thiery Lampron 41 980,00 \$ (taxes en sus)

Carreleur
2BR Construction inc. 8 420,00 \$ (taxes en sus)
Constriction Thiery Lampron 25 350,00 \$ (taxes en sus)

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Doucet + Turcotte architectes inc. a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'elle recommande d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme, soit 2BR Construction inc. ;

2019-11-440

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les recommandations des architectes et d'octroyer les contrats d'entrepreneur général, de plomberie, d'électricité et de carreleur à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION INC.

QUE la totalité du contrat s'élève à ± 65 303 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

55. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril – Autorisation de paiement d'architectes

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la deuxième phase du projet de rénovation du centre communautaire, soit la salle des 6 et la salle Renaud-Baril, débiteront bientôt ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la firme Doucet + Turcotte Architectes inc., par le biais de la *résolution no. 2019-08-263*, pour la cueillette d'information pour le concept du design d'intérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, à deux occasions, la visite de deux personnes afin de procéder à l'élaboration des plans et devis pour les appels d'offres ;

CONSIDÉRANT QU'une troisième facture de 1 320 \$ (taxes en sus) pour ce mandat a été envoyée le 31 octobre 2019 ;

2019-11-441

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un troisième versement de ± 1 320 \$ (taxes en sus) à la firme DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTES INC., mandatée dans ce dossier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Centre communautaire » 03 310 00 014*

56. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée

57. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** – Rapport de suivi, visite du 8 octobre 2019 ;
2. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois d'octobre 2019 – Rapports mensuels du compostage du mois de septembre 2019 – Rapport mensuel du traitement des déchets du mois de septembre 2019 - Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 ;
3. **CONTRAT D'OFFRE D'ACHAT** – Pour le terrain vacant situé à côté du 91, route Marie-Victorin à Saint-François-du-Lac appartenant à la COOP de solidarité et de santé Shooner/Jauvin.

58. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

59. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 21 h 27 et se termine à 21 h 46.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Mesure d'urgence
COOP de santé
Vente pour taxes
Party de Noël
Déneigement des stationnements
Demande d'un stationnement incitatif
Lignage du stationnement du Métro

60. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-11-442

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 46.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière